

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 24  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

N° 039/2015

**OBJET : Sport:**

**Demande de subvention  
relative à la réfection  
des terrains de Tennis de  
Drap.**

L'an deux mille quinze  
le 12 du mois de mai à 19 heures.  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 5 mai 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI  
/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Jean-Luc  
CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc  
LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / DRAGONI  
José / Eddie DEGIOVANNI / LESSATINI Jean-Yves / Gracienne DODAIN / Philippe  
JANIN / Sophie ESPOSITO.

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO / Martine DONYER  
DE SEGONZAC à Philippe MINEUR / Sonia CHAKROUNI à Taoufick FATFOUTA.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Vu** le règlement départemental des aides aux collectivités dans le cadre de  
sa politique de cohérence et de solidarité territoriale,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'effectuer des travaux de  
réfections des terrains de tennis situés dans le centre-ville. Ces derniers sont  
vétustes et dégradés, les mauvaises conditions d'utilisation ne permettent  
plus la dispense de cours dans des conditions optimales voire normales (non  
adhésion de la terre battue sur la chape).

Ainsi, le projet consiste en la transformation des cours actuellement en terre  
battue en gazon synthétique. Les travaux comporteront deux phases :

- les travaux préparatoires : nettoyage du court, traitement de la  
surface
- le revêtement en gazon synthétique

La commune de Drap ne pouvant faire face seule à cette dépense, le Maire  
propose la sollicitation d'une aide financière au Conseil départemental et à  
la Régie Ligne d'Azur (dont les cours seront mis à disposition via une  
convention) selon le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Part Département	30 000euros
Part Lignes d'Azur	20 000euros
Part Commune	3 520euros
TOTAL (en euros HT)	53 520euros

**Il est décidé** au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer tous  
documents relatifs à la demande de subvention en vue de la  
réfection des terrains du Tennis de Drap.

**Compte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le : 13/05/2015  
et publication en mairie le :**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

